

GARANTIE PRÉVOYANCE *Le maintien des revenus lors d'un congé maladie, EN DANGER.*

UN1TÉ.MI FO saisit le ministre de l'Intérieur.

De manière unilatérale,
l'Administration a pris le parti
de ne plus délivrer
d'attestations ou d'arrêtés
à l'occasion d'un congé maladie
(CMO, CLM, CLD).

Problème : les organismes de prévoyance (mutuelles) exigent ces documents pour déclencher le versement du complément de rémunération.

Cette situation prive les agents de revenus et plonge nombre d'entre eux dans des difficultés financières et personnelles.

C'est inacceptable !



Suivez-nous



UN1TÉ



04/02/2026